

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT DES ÉNERGIES DES ZONES EST DE L'OISE

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
28	20	20

Date de la convocation :

Le 12 mars 2025

Date de publication électronique :

Le 24 mars 2025

Séance du 18 mars 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le dix-huit mars à 18h30, le comité syndical du SEZEO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier FERREIRA.

Présents : Mesdames Annick DECAMP, Khristine FOYART, Corinne TROUVAIN, Messieurs Philippe BARBILLON, Didier BERANGER, Patrick BOUCHER, Patrice CARVALHO, Jean-Pierre CZEPCZYNSKI, Alain DENNEL, Olivier FERREIRA, Jean-Pierre HAUDRECHY, Christian HEDUY, Grégory HUCHETTE, Jean-Pierre HUVET, Daniel LARONZE, Jean-Pierre LEOEUF, Denis MESSIO, Patrick PEYR, Éric ROUGEAUX, Jackie TASSIN

Absents représentés : Madame Sophie MERCIER représentée par Monsieur Jean-Pierre HUVET, Monsieur Hervé LE DROUMAGUET représenté par Monsieur Patrick BOUCHER

Absents non représentés : Madame Nadine SANTUNE, Messieurs Jean-Pierre DESMOULINS, Alain FOURNIER, Daniel GAGE, Claude LEBON, Florent MAZIERES, Didier RUMEAU

Suppléant présent sans voix délibérative : Monsieur Éric FOURDRINIER

Secrétaire de séance : Madame Corinne TROUVAIN

Objet : Attribution 2025 - aide aux communes pour la rénovation énergétique des bâtiments communaux

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2224-34,

Vu l'article L100-4 du Code de l'Énergie fixant les objectifs de la politique énergétique nationale,

Vu les statuts du SEZEO,

Vu la délibération n°2023-10 relative aux études énergétiques des bâtiments,

Vu la délibération 2024-20 relative à l'aide aux communes pour la rénovation énergétique des bâtiments communaux

Vu la délibération 2025-10 relative au règlement de l'aide aux communes pour la rénovation énergétique des bâtiments communaux

Vu l'arbitrage de la commission « Transition Énergétique » du SEZEO en date du 5 février 2025,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

APPROUVE par le SEZEO l'attribution des subventions d'investissement au titre de l'exercice 2025 pour les travaux de rénovation énergétique des bâtiments ci-dessous :

Commune	Bâtiment	Type de travaux	Économie d'énergie	Montant des travaux en € HT	Subvention SEZEO
BAILLEVAL	Réhabilitation de l'ancienne maison du gardien du domaine de Béthencourt	Isolation (murs, sol, combles) Menuiseries PVC VMC simple flux	-57%	204 600,00	20 460
BRENOUILLE	Aménagement d'une salle associative	PAC Air / Eau Éclairage Led	-53%	433 000,00	30 000
ROUVILLERS	Rénovation énergétique de l'école primaire	Isolation murs, plafonds Éclairage LED VMC simple flux PAC Air / Eau	-67%	105 042,46	10 505
SERY MAGNEVAL	Rénovation énergétique de la salle du Conseil	Isolation sol et mur, Menuiseries PVC, Éclairage LED, Remplacement des radiateurs Robinets thermostatiques	-68%	109 786,43	10 979
VILLERS SUR COUDUN	Rénovation de l'école	Menuiseries PVC Isolation extérieure, planchers Chaudière gaz VMC simple flux, Éclairage LED	-42%	554 765,79	30 000
CANNY SUR MATZ	Rénovation énergétique de la salle des fêtes	Isolation par l'extérieure Remplacement des menuiseries Isolation toiture Création d'un sas	-40%	174 272,53	17 428
				TOTAL	119 372 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical,

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits

Le Président,
Olivier FERREIRA